



1. Intitulé de la procédure

Procédure d'instruction de dossier de remboursement de cautionnement

2. Objet de la procédure

Cette procédure présente les modalités d'instruction de dossier de remboursement de cautionnement.

3. Domaine d'application de la procédure

Cette procédure s'applique aux services concernés par le dossier de demande de remboursement de cautionnement.

4. Faits et événements déclencheurs de la procédure

Réception du dossier de demande de remboursement de cautionnement.

5. Eléments d'entrée de la procédure : données d'entrée, documents ou pièces nécessaires à l'application de la procédure

- Demande de remboursement
- Pièces jointes à la demande

6. Acteurs et Responsabilités

Acteurs	Responsabilités
IGT DAA	<ul style="list-style-type: none">- Réceptionne et contrôle les pièces contenues dans le dossier de remboursement- transmet les pièces du dossier à certains services (ACCT, AJT, DCP, DCP) du Trésor Public pour vérification- vérifie les avis de l'ACCT, l'AJT, l'ACCC, la DCP et la DCP- initie le projet d'arrêté de remboursement de cautionnement. Après approbation du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, ledit projet est soumis à la signature du MEF- remet à l'intéressé la copie de l'arrêté et transmet l'original et le dossier à l'ACCT qui effectue le remboursement après les contrôles avant paiement.
ACCT	<ul style="list-style-type: none">- vérifie l'authenticité du reçu de cautionnement joint au dossier
AJT	<ul style="list-style-type: none">- vérifie l'existence de (s) :<ul style="list-style-type: none">• débet comptable ;• poursuites au civil ou au pénal ;• actions récursoires ;• arrêts de la Chambre des comptes, des arrêts de remise gracieuse ou de décharge de responsabilité.
ACCC	<ul style="list-style-type: none">- vérifie :<ul style="list-style-type: none">• l'existence de débet comptable ;• si l'intéressé a bénéficié d'une remise gracieuse ou d'une décharge de responsabilité ;• indique le montant du recouvrement de débet effectué.
DCP	<ul style="list-style-type: none">- Avis sur la gestion du comptable pour les opérations de l'Etat.
DCPP	<ul style="list-style-type: none">• Avis sur la gestion du comptable pour les opérations des collectivités territoriales et des EPN ;• la transmission des comptes de gestion des comptables publiques des collectivités territoriales et des EPN à la Chambre des comptes de la Cour Suprême

Avant utilisation d'un document papier, vérifier sa validité



7. Eléments de sortie de la procédure : résultat, données de sortie ou livrables de la procédure
- Arrêté de remboursement
 - Courrier de suspension notifié à l'intéressé
8. Textes légaux et réglementaires applicables
- La loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances
 - Décret n°64-161 du 16 avril 1964 portant réglementation en ce qui concerne la réception et le remboursement des consignations, cautionnements et dépôts légaux administratifs et judiciaires
 - Décret n°64-240 du 26 juin 1964 portant réglementation en matière de responsabilité et de débits des comptables publics et les textes qui l'ont modifié
 - Décret N°69-304 du 4 juillet 1969 tel que modifié par le décret n°71-167 du 25 mars 1971 portant fixation des garanties que les comptables publics, fonctionnaires et agents assimilés doivent constituer avant leur installation ou leur prise de fonctions et précisant les modalités de constitution de ces garanties

9. Sigles

Sigles	Signification
MEF	Ministère en charge de l'Economie et des Finances
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
IGT	Inspecteur Général du Trésor ou Inspection Générale
ACCT	Agent Comptable Central du Trésor
AJT	Agent Judiciaire du Trésor
ACCC	Agent Comptable des Créances Contentieuses
DCP	Directeur de la Comptabilité Publique
DCPP	Directeur de la Comptabilité Parapublique
DAA	Division d'Appui et d'Accompagnement



10. ENCHAINEMENT DES TACHES

Acteurs	Logigramme de procédure	Commentaires et documents associés
<p>Intéressé</p> <p>Services concernés</p> <p>DGTCP IGT</p> <p>DGTCP IGT</p> <p>IGT</p> <p>IGT</p>	<pre> graph TD A([Dépôt du dossier de demande de remboursement]) --> B[Vérification du dossier par les services concernés] B --> C[Analyse du dossier] C --> D{Avis favorable?} D -- Non --> E([Suspension de la demande de remboursement]) D -- Oui --> F[Rédaction et transmission du projet d'Arrêté de remboursement au MEF] F --> G[Réception de l'Arrêté du MEF] G --> H([Notification de l'Arrêté à l'intéressé et à l'ACCT]) </pre>	<p>Dossier déposé au secrétariat de l'IGT et enregistré</p> <p>Vérification des pièces fournies par les services concernés : IGT, ACCT, AJT, ACCC, DCP, DCP, RGF (pour les régisseurs). Confère la liste des pièces à fournir. Voir annexe.</p> <p>Les avis émis par les services concernés sont analysés par la DGTCP/IGT</p> <p>Suspension notifiée à l'intéressé par courrier</p> <p>L'IGT initie le projet d'arrêté de remboursement de cautionnement. Après visa de la note de présentation par le DGTCP, ledit projet est soumis à la signature du MEF.</p> <p>Arrêté réceptionné par le secrétariat et enregistré</p> <p>L'IGT remet à l'intéressé la copie de l'arrêté et transmet l'original et le dossier à l'ACCT qui effectue le remboursement après les contrôles avant paiement.</p> <p><u>Ampliataires</u> : SGG, MEF, DGTCP, DCP, DIRECTION SOLDE, INTERERSSE, JORCI, ARCHIVES</p>

Avant utilisation d'un document papier, vérifier sa validité



11. ENREGISTREMENTS

	Désignation	Responsable classement	Durée d'utilité administrative	Responsable archivage	Durée d'archivage
1	Arrêté de remboursement	Service Archive	1 an	Service Archive	10 ans
2	Courrier de notification de suspension	Service Archive	1 an	Service Archive	10 ans

12. Annexes : les Contrôles effectués par les services concernés

Services concernés	Contrôles effectués
IGT	<p>vérifie la liste des pièces exigées (demande de remboursement, déclaration de recette prouvant que l'intéressé a constitué un cautionnement (document à retirer à l'ACCT), Décret, l'Arrêté ou la Décision de nomination de l'intéressé ; un certificat de prise de service, l'Arrêté de radiation pour les retraités, certificat de cessation de service, photocopie de la carte nationale d'identité , copie de l'Arrêt de quitus de la Chambre des comptes ou quitus de bonne gestion, procès-verbal d'installation en qualité de comptable public, bulletin de solde qui retrace la retenue du cautionnement)</p> <p>NB : En cas de décès de l'intéressé joindre en sus, les documents ci-après : extrait d'acte de décès, acte de notoriété, acte de non remariage ou de non séparation de corps, certificat de tutelle pour les enfants mineurs.</p>
ACCT	l'authenticité du reçu de cautionnement joint au dossier
AJT	<ul style="list-style-type: none">débet comptablepoursuites au civil ou au pénalactions récursoiresarrêts de la Chambre des comptes, des arrêtés de remise gracieuse ou de décharge de responsabilité.
ACCC	<ul style="list-style-type: none">l'existence de débet comptablesi l'intéressé a bénéficié d'une remise gracieuse ou d'une décharge de responsabilitéindique le montant du recouvrement de débet effectué.
DCP	<ul style="list-style-type: none">avis sur la gestion du comptable pour les opérations de l'Etat.
DCPP	<ul style="list-style-type: none">avis sur la gestion du comptable pour les opérations des collectivités territoriales et des EPN ;transmission des comptes de gestion des comptables publiques des collectivités territoriales et des EPN à la Chambre des comptes de la Cour Suprême.